

Logiques et limites des politiques et attitudes paysagères

Jacques Bethemont

Volume 46, Number 129, 2002

Le paysage par-delà la norme : Questions, opinions débats

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/023060ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/023060ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bethemont, J. (2002). Logiques et limites des politiques et attitudes paysagères. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 393–405.
<https://doi.org/10.7202/023060ar>

Logiques et limites des politiques et attitudes paysagères

Jacques Bethemont

Université de Saint-Étienne

J.Bethemont@chello.fr

De façon insidieuse et par glissements successifs, le paysage, qui est en théorie affaire de perception, est devenu une rubrique administrative d'importance. Faut-il s'en plaindre ou s'en féliciter? À quelle motivation faut-il faire appel pour saisir la logique de ce mouvement et quelles en sont les implications? En limitant l'analyse des faits à l'espace français, on peut faire remonter les prodromes du paysagisme institutionnalisé à Mérimée, qui fut inspecteur général des Monuments historiques de 1832 à 1860. Ce « dandy » promu fonctionnaire élargit sa mission initiale, qui consistait à inventorier pour les sauver de la destruction quatre catégories de monuments (pierres celtiques, ruines romaines, constructions religieuses et civiles du VI^e au XV^e siècle, objets d'art), à la notion de site, le principe étant que la qualité de l'espace mettait en valeur quelques monuments bien précis comme Versailles, la basilique de Vézelay et le château de Chinon, et que cet espace au vrai très limité devait être protégé.

L'extension de la notion de protection à des paysages naturels remonte à la loi de 1906 sur la protection des sites et monuments naturels, mais son application est restée fragmentaire et fondée sur des principes subjectifs qui ont longtemps fait négliger des paysages très typés, ne fut-ce que les terrils qui sont l'une des images fortes des bassins charbonniers ou encore tel petit port breton ou provençal. Mais c'est seulement depuis la loi de 1967 que le territoire français est entièrement couvert par les *Plans d'Occupation des Sols* qui opèrent, dans un souci de protection de l'espace surtout rural, la distinction entre ce qui est bâti, ce qui peut l'être et ce qui ne devrait pas l'être, le conditionnel s'imposant puisque ces POS sont révisables à date fixe.

La régulation paysagère s'est accentuée avec la création du ministère de l'Environnement en 1971 et la mise en place d'un corpus législatif en vue d'une gestion ordonnée des espaces tant ruraux qu'urbains, les divers avatars de ce processus étant la création des *Parcs Nationaux et Régionaux*, l'inventaire des *Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique* entrepris depuis 1982, la définition des *Réserves Biologiques Naturelles*, la loi sur les *Grands sites* (Mont Blanc, Cirque de Gavarnie, etc.), les *Schémas d'Aménagement des Cours d'Eau* et enfin la mise en place des *Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager* en conformité avec la loi du 8 janvier 1993 sur la *Protection et la mise en valeur des paysages*, intitulé qui implique le dépassement de la notion d'environnement au sens convenu par la prise en compte d'éléments esthétiques, donc subjectifs. Plus récemment, le ministre de l'Environnement est devenu (1996) ministre de

l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, ce qui revient à dire que les grands projets d'équipement ne peuvent être entrepris qu'avec son aval.

Quels qu'en soient les développements futurs, ce changement d'intitulé et de mission s'inscrit dans une logique de développement durable¹ qui contraste fortement avec la logique productiviste qui a prévalu entre 1950 et 1970. Si l'inventaire ainsi dressé n'est pas exhaustif, il permet du moins l'identification de deux finalités complémentaires, certaines dispositions visant à préserver une qualité esthétique et visuelle, alors que d'autres tendent à la protection de sites d'intérêt environnemental. Ce constat nous amène à centrer notre propos sur le paysage défini comme une notion esthétique élargie à la qualité environnementale.

Sur le terrain, l'application d'une législation proliférante fait que si tel espace n'est pas protégé à un titre, il l'est à un autre. Il pourrait en résulter une paralysie, toute infrastructure, tout aménagement fluvial, tout projet urbanistique se heurtant à l'une ou l'autre de ces mesures de protection. En fait, si certains champs d'application sont indiscutables même aux yeux des ingénieurs des Ponts et Chaussées, il est également facile d'observer que le cadre législatif est souvent prétexte à des oppositions du type *Nimby*, à moins que l'excès de réglementation n'aboutisse à la confrontation sur tel ou tel espace entre des choix interventionnistes ou conservationnistes, l'application ou la non-application de la loi n'étant que le reflet de la puissance de tel ou tel groupe de pression. À partir de ce constat, la réflexion sur l'action paysagère et ses implications peut s'organiser autour de quelques propositions ou concepts antithétiques qui permettent de cerner les normes et les dérives des pratiques paysagères : pays/paysage, élitisme/esprit des lieux, anthropocentrisme/géocentrisme, utopie/contingence, écolibéralisme/écofascisme², rationalité/poésie.

PAYS/PAYSAGES

Les références à la loi de 1993 et à l'intitulé du ministère de l'Environnement ne sont pas fortuites, dans la mesure où elles laissent entendre que le paysage, entendu comme la dimension artialisée du milieu, investit totalement l'environnement, concept qui englobe la dimension physique de l'espace et les artefacts. Toute portion de l'espace devient donc ou est susceptible de devenir paysage par le biais d'une perception élargie, de sorte que le pays se fait ou peut se faire paysage-point de vue ou musée, la forêt comme le parcellaire, la friche comme le champ, le pont moderne comme le pont romain, l'usine design comme l'atelier victorien, la ferme cauchoise comme la Cité radieuse, l'espace rudéral comme l'espace en voie d'aménagement, avec une constante selon laquelle le paysage, une fois identifié comme tel et classé, constitue une valeur intangible. Il est certain que cet engouement paysager et muséographique n'est pas nouveau, puisque les *vedute* italiennes remontent au XVII^e siècle, que le premier sentier balisé a été tracé dans la forêt de Fontainebleau en 1837 et que, depuis 1932, les cartes Michelin indiquent par un signe particulier les « points de vue remarquables » que le touriste se doit de photographier. Ce qui est nouveau, c'est la prolifération actuelle du phénomène.

À terme, laisser-faire et interventionnisme posent de multiples problèmes et s'avèrent également dangereux. Soit le cas de trois sites proches dans la vallée du Rhône, Rochemaure, Mirmande et le Val des Nymphes :

- Rive droite dans le département de l'Ardèche, le site du château féodal de Rochemaure est gâché par la construction, à mi-pente, de quelques villas qui jouissent d'une vue imprenable sur le Rhône au prix de la pollution visuelle du site médiéval : le classement tardif du site et le laxisme des autorisations de bâtir s'avèrent ici dommageables;
- Rive gauche, sur la commune de la Garde-Adhémar, un bois de chênes verts sans âge enserme une source et quelques ruines romaines, le tout formant sans doute un ancien bois sacré, appelé le Val des Nymphes : un site obscur, quelque peu mystérieux qui appelle au silence et à la méditation; un lieu poétique qui a inspiré le poète Philippe Jacottet et qui mériterait d'être protégé. Las, ce lieu ouvert est investi par des promeneurs dominicaux qui, peu sensibles à l'esprit des lieux, le jonchent de débris divers. Faut-il pour préserver ce type, l'enclore et le faire garder? Ce n'est guère possible, l'endroit étant isolé et fréquenté par les seuls indigènes qui ne le respectent pas, faute d'éducation paysagère... et civique. On peut supposer que le même site, en Suisse, serait mieux respecté;
- Rive gauche, le village perché de Mirmande a été classé au titre de la protection paysagère, protection triplement justifiée par la beauté du site, par le fait que ce site a été illustré par le peintre André Lhote, auteur d'un classique *Traité du paysage* (1958), également chef de file de ce qu'on a appelé l'École de Mirmande, et enfin par l'appropriation des lieux par une élite où se mêlent peintres, riches galéristes, antiquaires et personnalités du monde de la science comme le vulcanologue Haroun Tazieff qui fut maire de Mirmande. Cette appropriation a eu pour conséquence première l'élimination de la population autochtone qui s'est repliée sur la vallée du Rhône, de sorte que ceux qui ont « fait » le paysage en ont été exclus. Plus récemment, la protection du site s'est traduite par l'interdiction de modifier les lignes du paysage, surtout par des ateliers et hangars agricoles sous charpente métallique. Or, Mirmande domine une plaine agricole dynamique et les dispositions réglementaires pénalisent les agriculteurs : le paysage tend à figer le pays et le voilà – selon la formule de Le Couédic –, « tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient ».

De la confrontation de ces trois exemples, ressort l'étroitesse de la marge entre anarchie et fossilisation paysagères.

Il est évidemment trop tôt pour établir un bilan, mais il apparaît que dans tous les cas, si le classement protège le paysage, il enserme l'espace dynamique dans un réseau de contraintes. Est-ce le but recherché? S'agit-il d'instaurer une sorte de moratoire sur la dynamique de l'espace et l'action humaine? Il est certain que la protection des valeurs patrimoniales et paysagères s'impose, mais le problème est de savoir dans quelles limites, le risque étant à la fois de voir le paysage immobile dévorer le pays dynamique et d'inciter à la transgression par excès d'interdits.

ÉLITISME/ESPRIT DES LIEUX

Un consensus mou fait coïncider l'esthétisme de la Renaissance et l'émergence de l'artialisation paysagère. Ce processus serait donc contingent et lié à un contexte culturel et temporel donné. Cette thèse peut être contestée sur plusieurs plans.

Au plan culturel, la peinture et la poésie paysagère ne sont pas l'apanage de l'Europe et elles existent avec une intensité toute particulière dans la sphère de la civilisation sino-japonaise. Au plan chronologique, la Renaissance européenne apparaît comme un épisode brillant, mais tardif. Étant entendu que l'invention de la perspective ne constitue qu'un mode particulier de représentation auquel les peintres ont tordu le cou depuis l'invention de la photographie, préexistent à la peinture de paysage européenne : la peinture des tombeaux égyptiens (le *Jardin au bord de l'Étang* du tombeau de Min-Nakht à Sheik el Gourma); la peinture des palais romains (les scènes pastorales ou la vue du port de Stabies déposées au Musée de Naples); les peintures chinoises dont les plus anciennes remontent au X^e siècle (il existe une copie datant du XI^e siècle, d'une composition du VIII^e siècle, déposée au Musée du palais de T'aïchung à Taïwan); les peintures japonaises (paravent décoré du To-ji daté du XI^e siècle). Si la pratique des peintures paysagères égyptienne et romaine a disparu dès l'époque paléo-chrétienne, les peintures chinoise et japonaise n'ont rompu avec les styles traditionnels qu'au contact des Européens. Ceci pour la peinture, car pour ce qui est de l'émotion paysagère telle qu'elle s'exprime à travers la poésie, il suffit d'ouvrir la Bible pour être rapidement saturé. Il en va de même pour d'autres cultures sans qu'il faille chercher plus loin que l'*Odyssée*, IX : 21-29.

Sans doute faudrait-il, dans cette suite de références, faire le tri entre le symbolique et le religieux d'une part, l'hédonisme d'autre part. Il se pourrait toutefois qu'en tout temps, en tout lieu et même sous le masque de l'hédonisme, le renvoi à la symbolique et au religieux soit présent : religieux ou symbolique le tracé des villes, depuis le cardo romain jusqu'au plan général de Brasilia; religieux ou symbolique l'ordre des champs et la pratique de l'espace rural ou autre. Sitôt que l'homme intervient sur l'espace, il impose sa marque et celle-ci est à la fois matérielle et spirituelle, comme l'a dit Péguy évoquant :

*...les pauvres honneurs des maisons paternelles
Car elles sont le corps et l'essai de la maison de Dieu.*

Rien n'autorise à penser que ceux qui font le paysage n'en recherchent pas l'harmonie sous une forme ou une autre. D'où l'intérêt du concept de topophilie proposé par le géographe américain Yi-Fu Tuan, concept également développé par Éric Dardel (1952) : « Inexprimée, inexprimable, est la géographie du paysan, du montagnard ou du marin. Refoulée dans le silence par gaucherie ou par pudeur, et pourtant si vivante et si forte que le lien avec la terre, la montagne ou la mer surpasse souvent les affections humaines ».

Aussi bien existe-t-il en France, comme ailleurs, des pierres, des fontaines, des bois et autres lieux sacrés³. On les fréquente ici discrètement, ailleurs de façon officielle et avec la bénédiction du curé. Au pire, ces lieux sont investis par le tourisme, qu'il s'agisse des alignements de Carnac ou du Crater Lake de l'Oregon,

dont les Indiens s'efforcèrent longtemps de garder l'existence secrète. La planète étant jalonnée par ces repères symboliques dont la valeur fut et reste encore reconnue par des groupes unanimes, l'élitisme paysager actuel pourrait bien relever d'une mythologie moderne qui devrait être analysée comme telle avant d'être versée au catalogue des idées reçues.

Observons que dans la plupart des cas, esthétique et symbolique sont mêlées : le Crater Lake est un lieu sacré; c'est également un paysage d'une grande beauté. On peut en dire autant du Mont Saint-Michel, des Météores grecques, de l'Independance Rock ou du Mont Fuji, et il importe de noter que ces lieux sacrés peuvent être aussi bien des sites naturels que des sites aménagés, voire fortement anthropisés. Bref, un quelque chose où la beauté paysagère se mêle à l'esprit des lieux a été ressenti de tout temps, ce qui incline à penser qu'il s'agit d'une valeur archétypale et comme telle promise à un certain avenir⁴. Retour donc à Barrès : « Il est des lieux qui tirent l'âme de sa léthargie, des lieux enveloppés, baignés de mystère, élus de toute éternité pour être le siège de l'émotion religieuse ». Le paysagisme correspond donc à un besoin et non pas à une mode, étant entendu que d'un système culturel à l'autre et d'une époque à l'autre, ce ne sont pas forcément les mêmes lieux qui ont été investis d'une valeur qu'on appellera archétypale aussi bien que paysagère. Le tout est de savoir si, dans le contexte actuel et faute d'autres repères, la sacralisation des paysages ne correspond pas à une sorte de culte des faux dieux, la réglementation du « beau paysage » relayant le culte du veau d'or.

ANTHROPOCENTRISME/GÉOCENTRISME

Il existe non pas une, mais deux symboliques du jardin : d'un côté l'image d'une nature maîtrisée et pliée à l'idéal du jardinier; de l'autre l'immersion de l'homme dans une nature idéalisée. Il se pourrait que les jardins de la Renaissance relèvent du premier schéma (nature retravaillée, métaphore botanique de la sélection). Il en allait déjà de même pour le jardin de Cyrus décrit par Xénophon ou pour Tivoli au temps d'Hadrien. Dans l'un et l'autre cas, le jardin était conçu comme la réduction homothétique de l'empire et devait à la fois flatter l'ego du maître et impressionner le visiteur. Relèvent du second type, le jardin de cloître conçu pour la prière et la méditation avec la symbolique des allées en croix et du puits central, ou encore certains jardins chinois comme le Ku Fou où les fidèles venaient prier (avant la révolution culturelle) sur le tombeau de Confucius, perdu dans un bois sacré où l'âge des arbres et leur dimension colossale incitaient le visiteur à méditer sur la petitesse de l'homme face à la grandeur de la nature et à se fondre dans cette nature. Le summum de cet effacement dans une nature dépouillée à l'extrême est atteint dans le « jardin sec » du Ryoan-ji à Kyoto. Derrière cette double symbolique des jardins, s'opposent deux conceptions de la relation entre hommes et nature.

La conception anthropocentrique fait de l'homme un sujet et de la nature un objet assujéti au désir des hommes. La référence judéo-chrétienne s'impose à l'évidence⁵, mais le distinguo philosophique entre l'homme-sujet et la nature-objet est généralement attribué à Descartes, auteur de la formule généralement mal citée « maîtres et possesseurs de la Nature » (édition de 1964 : 34). Cette formule, tout comme celle de la Genèse (I-28), laisse entendre que la terre est en quelque sorte

livrée à l'homme qui peut user et abuser des richesses naturelles. En fait, la Genèse est plus nuancée et l'alliance proclamée dans (IX-9.10) associe, face à l'Éternel, les hommes et tout ce qui est vivant, de sorte que l'homme est à la fois distinct de la nature et immergé en elle, donc solidaire. Contrairement à ce que soutient Michel Serres (1990 : 58) : [« Maître et possession, voilà le maître mot lancé par Descartes à l'aurore de l'âge scientifique et technique, quand notre raison occidentale partit à la conquête de l'Univers (...) Notre rapport fondamental avec les objets se résume dans la guerre et la propriété »], la pensée de Descartes est nuancée. La citation élargie devrait être la suivante : « connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont proches et ainsi nous rendre comme maîtres de la Nature ». Le « comme » est essentiel dans la mesure où il implique une distanciation qui fait de l'homme un artisan (et non pas forcément un exploiteur ou un pillard) de la nature ; un artisan dont la nature est le maître, puisque la connaissance de la nature est indispensable pour l'utilisation rationnelle de ses richesses. Il n'est cependant pas question pour Descartes de personnifier la nature : « par la nature je n'entends point ici quelque Déesse ou quelque autre sorte de puissance imaginaire, mais je me sers de ce mot pour signifier la Matière ».

Une fois prises en compte les nuances apportées tant à la parole de Dieu qu'à celle de Descartes, l'ambiguïté demeure, tout comme elle demeure dans l'utilitarisme de Jeremy Bentham (corrigé il est vrai par Stuart Mill) ou dans le pragmatisme de William James, voire dans le marxisme, toutes théories qui ont été plus ou moins détournées pour justifier en tout temps les excès de tout ordre dont se sont rendus coupables, entre autres, les conquérants des « pays neufs », tant ceux du Nouveau Monde que ceux de la Sibérie ou de la Chine occidentale, vus comme des réserves inépuisables de terre, de bois ou de métaux. Il est vrai que face à cette vision d'une terre d'abondance sans limite, s'est constitué un courant protecteur et conservateur exprimé entre autres par Henry Thoreau. Peut-on considérer celui-ci comme une sorte de passeur entre les pensées occidentales et orientales? Les analogies – contemplation de la nature, fusion cosmique – ne manquent pas, et on sait que Thoreau était féru des littératures et des philosophies de la Chine et de l'Inde.

C'est de celles-ci que se réclament le plus souvent les milieux écologistes ou plus exactement de la pensée taoïste, selon laquelle :

comparé à l'univers, le monde que nous connaissons est comme une petite dépression dans un immense marais [...] Il y a une multitude de créatures et l'homme n'est que l'une d'entre elles. Même en Chine qui est un point dans l'univers, l'homme ne constitue que l'une des choses innombrables qu'elle contient. Bref, vis-à-vis des nombreuses choses qui existent, l'homme n'est pas plus qu'un bout de poil sous le ventre d'un cheval⁶.

D'où l'effacement de l'homme devant la nature avec pour corollaire le rejet de tout changement imposé par l'homme et modifiant ses rapports avec la nature et l'ordre de celle-ci, principe résumé par la formule du *wu-wei* ou non-agir. Il est bien évident que la mise en pratique de cette théorie de l'absolu dans le néant est

difficilement compatible avec l'œuvre d'aménagement des Chinois, qu'il s'agisse des empereurs constructeurs de digues ou des rizières aménagées par les paysans.

À partir de ce constat, deux remarques s'imposent à propos du taoïsme. Il apparaît tout d'abord que des doctrines analogues ont fleuri aussi bien dans la pensée grecque avec Héraclite (*Rien n'est, tout devient*) que chrétienne avec Maître Eckhardt (*Traité du détachement*). Surtout, le taoïsme, sans être pour autant contredit, a été sérieusement nuancé par le bouddhisme : on glorifie la nature et on médite sur elle : pourquoi ne pas la domestiquer et la réguler? On obéit à la nature et on chante ses louanges : pourquoi ne pas contrôler sa course et l'utiliser? On dépend des choses et on s'émerveille d'elles : pourquoi ne pas suivre sa propre habileté et les transformer?⁷

Observer, connaître, comprendre la nature pour en tirer parti, tel serait le programme d'un géocentrisme tempéré ou, si l'on préfère, d'un anthropocentrisme non moins tempéré, ce point de vue centriste s'opposant aussi bien aux excès latents ou avérés de l'anthropocentrisme qu'au renoncement stérilisant d'un taoïsme rigoureux. Soit, mais comment tracer une juste limite entre le respect de la nature et les excès de l'action humaine? Quelle législation paysagère pourrait résoudre ce dilemme?

UTOPIES/CONTINGENCES

La référence à Owen et autres utopistes s'impose d'autant que ceux-ci n'ont fait que reprendre le vieux rêve édénique d'une humanité pacifiée au sein du premier jardin. Mais s'il est possible de pousser ce rêve jusqu'à la caricature comme l'a fait Fourier (« et nous transformerons les crocodiles en dociles fontaines à soda »), il convient d'observer que l'utopie est souvent passée dans le domaine du réel, ne fut-ce qu'à travers l'idéal jeffersonnien. Mais il est non moins facile d'observer que cette réalité a toujours été dépassée, si ce n'est dévoyée. On peut multiplier les références telles que le Panhandle de l'Oklahoma, occupé tardivement et détruit rapidement par des labours excessifs qui engendrèrent le phénomène du *dust bowl*.

La subordination de la nature à la rationalité des projets humains n'est donc jamais acquise et, que ce soit pour des raisons liées aux contingences naturelles, politiques ou mercantiles, la récession menace toujours les constructions nées d'un rêve utopique de domination. Le déclin de ces fruits nés de l'*ubris* propre aux « maîtres du monde » apparaît dès lors comme une juste sanction. On ne peut pour autant se réjouir de tels échecs au vu de la disparition de civilisations qui n'ont pas su trouver le juste équilibre entre l'exploitation et la protection de régions telles que l'actuel désert du Sind (disparition de la civilisation harappéenne au III^e millénaire avant notre ère par abus de labours répétés), le royaume de Ninive (ruiné en -800 AC par salinisation des sols), le royaume d'Angkor. Ces exemples sont anciens, soit, mais comment expliquer les craintes diffuses ou avérées que suscite la progression des OMG? Une certaine réglementation dans les rapports hommes/nature s'impose donc, sans que les limites puissent en être tracées.

ÉCOLIBÉRALISME/ÉCOFASCISME

La quête d'un juste équilibre entre exploitation et protection de la nature a toujours fait l'objet de recherches menées à partir des horizons scientifiques les plus divers, mais qui oscillent toutes entre deux pôles correspondant l'un au libéralisme, l'autre à un autoritarisme fascisant. Dans l'une et l'autre logique, les résultats sont au mieux décevants, au pire atterrants.

S'inscrivent dans la mouvance libérale beaucoup d'utopistes, à commencer par Charles Fourier et Robert Owen. Au cours de ces dernières années, ses porte-parole les plus représentatifs se réclament du Club de Rome (Peccei et Meadows, 1972 ; Mesarovic et Pestel, 1974) et ont compté parmi leurs partisans les plus convaincus le Président J. Carter, commanditaire d'un remarquable rapport sur l'état de la planète⁸ (Barney, 2000). La thèse soutenue dans ce rapport est trop connue pour qu'il soit question de la développer ici. Disons simplement qu'elle repose sur le constat d'une croissance exponentielle de la population mondiale alors que les ressources planétaires s'avèrent fragiles et ne sont pas toutes renouvelables. La masse des prélèvements et celle des rejets polluants croissant aussi régulièrement que la population, la rupture des grands équilibres planétaires est inéluctable, sauf si une politique de régulation est instaurée à l'échelle mondiale, cette politique incluant le contrôle de la croissance démographique et la gestion des ressources naturelles. Une doctrine néo-malthusienne donc. Un tel programme est-il crédible dans le cadre d'une économie libérale? Le président Carter a réalisé une légère percée dans cette voie. Il comptait pour cela sur la « main invisible » qui, avec l'aide de Dieu et le concours des médias, devait engager ses concitoyens – donc toute la planète par esprit d'imitation du modèle américain – dans la bonne voie. Il voulut également aider la « main invisible », celle qui régule les marchés et les comportements, en instituant une taxe sur la consommation des produits pétroliers et en programmant une autre taxe sur les rejets polluants, ce pourquoi il ne fut pas réélu⁹. Il semble donc que les méthodes libérales, même confortées par de bons sermons¹⁰, ne soient pas efficaces. Dans la série des échecs du libéralisme, on comptera également nombre de réalisations avortées après avoir été entreprises sur les bases des recommandations d'I. Sachs (1980). Place donc à l'autoritarisme.

Celui-ci est déjà perceptible dans les écrits du fondateur de l'écologie¹¹ (Pelletier, 1993), Ernst Heckel, promoteur en 1904 du *Deutscher Monistenbund* qui développa l'idée d'une unité du monde en plaçant dans un même ensemble plantes, bêtes et hommes ainsi que leurs supports physiques. D'où l'idée d'une gestion intégrant tous ces éléments dans un système unique (moniste) conçu à l'échelle planétaire avec pour principes conducteurs le malthusianisme, la lecture et la gestion scientistes du monde, le tout régulé par un pseudo-darwinisme visant à l'élimination des éléments faibles. Plusieurs des idées de Heckel, notamment celles concernant l'unité du vivant, seront reprises et développées dans diverses perspectives pas forcément malthusiennes. Certains géographes comme Pierre Deffontaines ou Maximilien Sorre en feront un usage modéré et respectable. Il n'en ira pas toujours de même.

Du monisme de Heckel à un vague panthéisme, passant par une communion profonde entre l'homme et la nature, il n'y a pas loin et cette communion, cette fusion se traduit logiquement par la formule *Blut und Boden* : le pays fait la race, et la race – entendons par là la population indigène – doit maintenir la pureté du sol

comme celle du sang. En foi de quoi, l'Allemagne nazie créera le *Reichsnaturschutz*, chargé de veiller sur la pureté du sol, cependant que la Gestapo se chargera de veiller sur la pureté de la race¹². D'un côté, on invente l'eugénisme et la solution finale du problème juif, de l'autre, le grand botaniste Braun-Blanquet demande « l'épuration du paysage allemand de tout corps étranger disharmonieux ». Dans cette perspective, le Troisième Reich mettra en œuvre une politique proprement écologiste : la loi de novembre 1943 sur la protection des animaux (*Tierschutzgesetz*) précise dans son préambule que « l'amour de la nature et de ses créatures s'enracine au plus profond du peuple allemand [...] Il faut approfondir l'amour de l'Allemand pour le terroir national, renforcer sa force vitale et lui apporter le repos après le travail du jour ». Dans le même esprit, la loi de juin 1935 sur la protection de la nature (*Reichsnaturschutzgesetz*) pose en principe fondamental que :

aujourd'hui, comme jadis la nature dans les forêts et les champs, est l'objet de la ferveur nostalgique, de la joie, en vue de la régénération du peuple allemand. Notre campagne nationale a été profondément modifiée par rapport aux temps originels, sa flore a été altérée de multiples façon par l'industrie agricole et forestière ainsi que par un remembrement unilatéral et une monoculture de conifères. Mais aujourd'hui, une conscience claire s'est fait jour des dommages intellectuels mais aussi économiques dus à ce bouleversement de la campagne allemande [...] Le gouvernement allemand considère donc de son devoir de garantir à tous nos compatriotes, même les plus pauvres, leur part de beauté naturelle allemande. Il a donc édicté la loi du Reich en vue de la protection de la nature...

Si ce n'est pas de la *deep ecology*, rien n'en sera!

On objectera que le procès ainsi fait est celui du fascisme et non pas celui de l'écologie paysagère. Voire... Soit un programme politique français proposant, en 1993, la sortie du nucléaire et la promotion des énergies douces, l'interdiction des OGM, la pénalisation des activités polluantes, l'interdiction de construire de nouveaux aéroports et le recours au référendum local pour les questions environnementales. Quel électeur de sensibilité écologiste ne serait tenté de soutenir un tel programme riche d'incidences paysagères? C'est, hélas, celui du Front National qui sur d'autres volets inclut l'arrêt de l'émigration, l'introduction de pratiques discriminatoires en matière d'aide sociale et, bien entendu, le retour au protectionnisme.

RATIONALITÉ/POÉSIE

Les politiques de gestion environnementale et paysagère ne sont, à l'évidence, que des composantes au sein des politiques locales, nationales et même internationales depuis le sommet de Rio. Mais ces composantes, longtemps jugées secondaires, tendent à passer au premier plan en fonction de facteurs locaux comme les problèmes de gestion environnementale, nationaux comme les politiques énergétiques, internationaux comme la croissance démographique¹³ ou autres références. En radicalisant les positions, les politiques correspondantes peuvent être ramenées à deux schémas antithétiques :

- les politiques anthropocentristes et hédonistes qui nient les valeurs paysagères et autorisent le saccage de la planète par surexploitation de ses richesses et recherche d'un niveau de consommation maximum;
- les politiques géocentristes qui font de l'homme un « bipède vivant en parasite aux dépens de l'écosystème » et dévalorisent son action au profit d'une nature qu'il convient pour partie de renaturer au maximum, pour partie de maintenir dans un état d'équilibre supposé.

De façon apparemment paradoxale, ces attitudes contraires ne sont pas dépourvues d'affinités sur certains points. Ainsi du malthusianisme qui d'un côté tend à éliminer les laissés pour compte du consumérisme national ou international et de l'autre, prône l'allègement de la charge humaine sur la planète. Ou encore des valeurs paysagères qui combinent souvent écologie et hédonisme. De tels rapprochements laissent entendre que s'il est possible d'aller de l'un à l'autre de ces extrêmes, il est bien difficile de ne pas sacrifier à l'un ou l'autre si ce n'est à l'un et l'autre. D'où la nécessité, avant toute définition d'une politique paysagère, d'un triple préalable portant sur :

- La mise en garde contre les extrémismes et contre les risques inhérents au glissement des positions vers ces extrémismes;
- La place des hommes dans le système planétaire. Quoi que puissent soutenir les tenants du « pacte naturel », la nature n'a pas de droits et ceux qui prétendent parler en son nom dévoient la relation hommes/nature et s'octroient des prérogatives dangereuses, qu'il s'agisse de A. Léopold, J. Lovelock ou M. Serres. Reste que la collectivité humaine, seul acteur conscient dans ce système relationnel, assume une responsabilité, de sorte que si la nature n'a pas de droits, les hommes ont des devoirs vis-à-vis du système terre;
- La nécessité d'intégrer l'action humaine dans toute politique de gestion paysagère. L'idée d'une nature vierge n'a pas de signification dans les limites de l'œkoumène et les politiques de renaturation intégrale relèvent de l'intégrisme. S'impose au contraire l'idée d'une relation constante entre l'homme (collectivité aussi bien qu'individu) et la nature. Cette relation analysée par A. Berque (1990 et 1996) à travers le concept de médiance est essentielle.

Au-delà de ces préalables, se pose le problème des limites assignées à la rationalité des politiques paysagères. Sur ce point, la référence au « hasard objectif » s'impose et renvoie aussi bien au concept judéo-chrétien de continuité dans le processus créatif (Teilhard de Chardin, O'Riordan, Dardel) qu'au concept confucéen d'esprit des paysages (Yi-Fu-Tuan, Watsuji), au darwinisme ou plus simplement à la temporalité longue (le Quaternaire) ou brève (le petit âge glaciaire, l'optimum climatique) : quelle que soit l'ampleur de l'action humaine, le hasard, sous la forme aussi bien d'un changement de climat même saisonnier que des séquelles imprévisibles résultant d'un changement économique ou d'une innovation technique, modifie sans cesse les normes relationnelles dans le système

anthroposphère/géosphère. Cette dynamique impose, à divers pas de temps et à diverses échelles d'espace, un constant souci d'adaptation placé sous le double signe de la rationalité et de l'harmonie. Dans le contexte hérité du siècle des Lumières et du siècle du machinisme, la recherche de rationalité l'a emporté sans jamais occulter totalement la recherche d'harmonie. La prise de conscience actuelle des ruptures d'équilibre avérées ou menaçantes et la mondialisation des problèmes devraient maintenant inciter à la recherche d'une harmonie créatrice. Du moins est-ce ainsi qu'il faut comprendre la réflexion de M. Sivignon (1988 : 223-234), pour qui les hommes n'ont d'autre problème que de savoir habiter la terre, habiter signifiant non pas dominer, mais vivre de la terre avec la terre. Ce savoir habiter peut lui aussi donner lieu à des dérives dangereuses que seule la recherche d'harmonie peut tempérer. D'où la nécessité de rêver la terre, selon la formule de F. Hölderlin : *Dichterisch wohnt der Mensch*. Il est vrai que ce savoir habiter ne se pose pas dans les mêmes termes, d'une rive à l'autre de l'Atlantique. Mais ceci est une autre histoire.

*

* *

Il est évidemment plus facile de prôner l'harmonie paysagère que d'en définir les règles. La présentation des diverses éthiques et politiques qui vient d'être effectuée montre à quel point il est difficile, dans leur mise en œuvre, d'échapper à telle ou telle dérive. La thèse de Daniel le Couédic qui, rejetant le carcan des réglementations prône le déchaînement – au sens prométhéen du terme s'entend – de forces novatrices supposées créatrices n'échappe sans doute pas à ce constat. Faut-il pour autant se résigner et souscrire à la formule de François Dagognet pour qui « le paysage appartient au passé (Dagognet *et al.*, 1982). La puissance de l'homme le détruit ou le décline » ? Il est vrai que l'auteur, nuancé quelque peu sa pensée, s'exhortait sans grande conviction à rechercher dans les grandes métropoles des « paysages inaperçus ». En fait, le regret de paysages perdus, déclassés ou en voie de dégradation, si ce n'est de disparition, renvoie au mythe de l'âge d'or, lequel n'a sans doute jamais existé sinon dans l'esprit de ceux qui l'évoquent. Ce regret ne laisse pas d'être préjudiciable, dans la mesure où il empêche la plupart d'entre nous de percevoir les paysages produits non pas dans le cadre de quelque révolution surréaliste, mais dans des espaces méconnus ou mal connus. Comment ne pas faire référence, dans cet esprit, aux paysages mouillés de Simenon ou aux banlieues de Paris vues par Cendrars, Doisneau ou Prévert ? Les paysages qu'ils décrivent ou photographient ne sont sans doute ni harmonieux ni même beaux au sens convenu du terme, mais ils sont vivants, pleins de sève et donc offerts à qui sait les voir. Ce regret s'avère également préjudiciable du fait qu'en valorisant des schémas obsolètes, il fait obstacle à la seule question qui mérite d'être posée : quels paysages pouvons-nous ou voulons-nous produire et à quelles fins ?

NOTES

- 1 Il existe d'ailleurs une Commission Française de Développement Durable mise en place en 1994 aux fins d'incitation à la mise en œuvre des objectifs adoptés à Rio.
- 2 Certains de ces concepts sont abordés dans le dossier d'habilitation à la direction de recherches de Philippe Pelletier avec lequel j'ai débattu à plusieurs reprises de ces thèmes. La qualité de son travail n'est pas sans avoir influencé mon propos, encore qu'il ne manque pas de divergences dans nos points de vue.
- 3 Ce thème de l'eau sacrée (ou maudite) a été abordé dans le cadre du bassin de la Loire par P. Reyt (1998).
- 4 Opinion confortée par la lecture de G. Durand (1969).
- 5 Gen. I. 28-30; Gen. IX. 2-3.
- 6 Chuang Chon (c. 368-288 B.C.) cité par P. Pelletier (1999). À noter, la transcription de cette pensée dans la peinture chinoise où l'homme occupe une place très modeste dans un cadre naturel écrasant. Mais n'en va-t-il pas de même dans la peinture occidentale? La *chute d'Icare* de Brueghel (musée de Bruxelles), où le héros malheureux n'apparaît que comme un détail infime dans un paysage immense, constitue une bonne référence, tout comme *Le passage du Styx* de Patinir (musée du Prado).
- 7 Xunzi (313-238 B.C.), disciple de Confucius, également cité par P. Pelletier.
- 8 Le thème est récurrent : voir *Global 2001 U.N. Environment Program* (1999).
- 9 Dès son élection, R. Reagan passa commande d'un contre-rapport *The Resourfull Earth*, tendant à démontrer, au vrai de façon très superficielle, que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.
- 10 La tradition sermonnante du président Carter avait été reprise par le vice-président démocrate Al Gore dans son ouvrage *Sauver la planète Terre - L'écologie et l'esprit humain*, 1993, Paris, Albin Michel, 354 p. Mais cet ouvrage amorce en fait une dérive vers l'autoritarisme.
- 11 Cf. Ph. Pelletier (1993) *L'imposture écologique*, Montpellier, Reclus.
- 12 Ce thème est largement développé par L. Ferry (1993)
- 13 Il serait de bon ton d'évoquer à ce niveau le réchauffement planétaire, n'était qu'un certain doute reste permis ne fut-ce qu'à l'énoncé du Congrès Mondial de Climatologie de 1949 : *Le présent interglaciaire, quand et comment finira-t-il?* D'où l'on peut conclure soit que les temps ont bien changé, soit qu'il existe des modes en matière de recherche scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- BARNEY, G.O., dir. (1999) *The Global 2000 Report to the President*. Washington, US Government Printing Office.
- BARRÈS, M. (1913) *La colline inspirée*. Paris, Mercure de France.
- BERQUE, A. (1990) *Médiance. De milieux en paysages*. Montpellier, Reclus.
- (1996) *Être humains sur la terre*. Paris, Gallimard.
- COLLECTIF (1999) *Global 2001 U.N. Environment Program*. London, Earthscan.
- DAGOINET, F. GUÉRY, F. et MARCEL, P. Marcel (1982) *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*. Seyssel, Champvallon.
- DARDEL, E. (1952) *L'homme et la terre*. Paris, PUF.
- DESCARTES, R. (édition de 1964) *Le discours de la méthode*. Dans *Oeuvres complètes*, Paris, Flammarion.
- DURAND, G. (1969) *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Bordas.
- FERRY, L. (1993) *Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme*. Paris, Grasset.
- GORE, Al (1993) *Sauver la planète Terre. L'écologie et l'esprit humain*.
- LE COUÉDIC, Daniel (2002) *Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient. Cahiers de géographie du Québec*, 46 (129) : 281-297.
- LHOTE, A. (1958) *Traité du paysage*. Paris, Grasset.
- MESAROVIC, M. et PESTEL, E. (1974) *Stratégie pour demain, 2^e rapport au Club de Rome*. Paris, Le Seuil.
- PECCEI, Aurelio et MEADOWS, D., dir. (1972) *The Limits to Growth*. Traduction française : *Halte à la croissance, rapport au Club de Rome*. Paris, Fayard.
- PELLETIER, P. (1993) *L'imposture écologique*. Montpellier, Reclus.
- PELLETIER P. (1999) *Éléments pour une géographie universaliste*. Lyon, HDR Université Lyon.
- REYT, P. (1998) *Formes et paysages de l'eau dans le bassin de la Loire*, Villeneuve d'Ascq, 1998, Presses Universitaires du Septentrion.
- SACHS, I. (1980) *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris, Économie et Humanisme.
- SERRES, M. (1990) *Le contrat naturel*. Paris, François Bourin.
- SIVIGNON, M. (1988) *L'habitant et le poète*. Dans *Revue des Sciences morales et politiques*, pp. 223-234.